



*Fondation collective Swiss Life Invest, Zurich*  
(Fondation)

# Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance

## *Swiss Life Business Premium*

valable pour

- l'année en cours (2025)
- année précédente (2024)

Fondation collective Swiss Life Invest, Zurich

## Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance Swiss Life Business Premium

Valable pour 2025

### Taux d'intérêt applicable pour l'assurance d'épargne:

Rémunération des avoirs de vieillesse	0,50%	Conformément au tarif collectif Swiss Life
---------------------------------------	-------	--

### Taux d'intérêt applicables pour les comptes:

	pour l'année 2024
Compte Paiement des cotisations - créditeur	0,00%
Compte Paiement des cotisations - débiteur	3,50%
Compte Fonds libres	0,00%
Compte Réserve de cotisations de l'employeur	0,00%
Compte des liquidités	0,00%

### Contributions aux frais de gestion convenues dans l'assurance d'épargne et les placements collectifs:

Assurance d'épargne: la contribution aux frais se calcule en fonction du tarif collectif Swiss Life.

Placements collectifs: la contribution aux frais de gestion est fixe et s'élève à CHF 250 par an, quelle que soit la stratégie de placement choisie.

### Taux d'intérêt de projection:

Assurance d'épargne	1,50%
Compte des liquidités <sup>1)</sup>	0,00%
Obligations d'entreprises globales Short Term (CHF hedged) <sup>1)</sup>	0,50%
Stratégie de placement LPP-Mix 15 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	1,50%
Stratégie de placement LPP-Mix 25 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	2,00%
Stratégie de placement LPP-Mix 35 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	2,50%
Stratégie de placement LPP-Mix 45 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	3,00%
Stratégie de placement LPP-Mix 75 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	3,50%

<sup>1)</sup> Vous trouverez le montant des frais TER pour chaque stratégie de placements sur [www.swisslife.ch/fr/premium](http://www.swisslife.ch/fr/premium)

### Taux de conversion applicables:

Dans la mesure où le plan de prévoyance prévoit la possibilité de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de rente, les personnes assurées ont le choix entre deux modèles de rentes au moment de leur départ à la retraite (modèle de rentes «Standard» et modèle de rentes «Single»).

#### Taux de conversion applicables<sup>1)</sup> en % pour le modèle de rentes «Standard»:

Age	Hommes		Femmes	
	2024	dès 2025	2024	dès 2025
58	3,2079	3,4738	3,2866	3,5813
59	3,2886	3,5604	3,3722	3,6734
60	3,3732	3,6517	3,4623	3,7706
61	3,4623	3,7088	3,5355	3,8734
62	3,5564	3,8090	3,6348	3,9824
63	3,6557	3,9151	3,7401	4,0983
64	3,7606	4,0276	3,8519	4,2217
65	3,8209	4,1469	3,9709	4,3536
66	3,9353	4,2738	4,0979	4,4948
67	4,0567	4,4091	4,2335	4,6459
68	4,1859	4,5536	4,3789	4,7632
69	4,3236	4,7078	4,5351	4,9338
70	4,4708	4,8731	4,6598	5,1175

#### Taux de conversion applicables<sup>1)</sup> en % pour le modèle de rentes «Single»:

Alter	Hommes		Femmes	
	2024	dès 2025	2024	dès 2025
58	3,8157	4,0314	3,4929	3,8527
59	3,9228	4,1456	3,5859	3,9569
60	4,0358	4,2675	3,6843	4,0676
61	4,1552	4,3977	3,7887	4,1853
62	4,2817	4,5370	3,8995	4,3105
63	4,4158	4,6863	4,0174	4,4440
64	4,5584	4,8459	4,1429	4,5868
65	4,7102	5,0166	4,2768	4,7400
66	4,8723	5,2002	4,4200	4,9045
67	5,0457	5,3984	4,5734	5,0809
68	5,2317	5,6120	4,7379	5,2702
69	5,4317	5,8424	4,9153	5,4740
70	5,6476	6,0915	5,1071	5,6939

<sup>1)</sup> Sous réserve de modifications en lien avec l'approbation de la FINMA.

Autant le savoir:

- Les éventuelles adaptations des taux de conversion seront communiquées en temps utile.
- Les taux de conversion du modèle de rentes «Standard» reposent sur des rentes pour enfant de personne retraitée de 20% ainsi que sur les prestations futures suivantes (en % de la rente en cours): rente de conjoint ou de partenaire 60%, rente d'orphelin 20%.
- Les taux de conversion pour le modèle de rentes «Single» sont plus élevés, car aucune autre prestation n'est assurée (ni les rentes pour enfant de personne retraitée ni les prestations pour survivants).
- Si le départ à la retraite n'a pas lieu le jour même de l'anniversaire, on procède à une interpolation linéaire

Exemple pour les femmes de la génération de transition (réforme AVS 21) nées dans les années mentionnées ci-après, à l'âge de référence légal applicable (taux de conversion interpolé en %):

Femmes Année de naissance	Âge de réf. légal	Modèle de rentes «Standard»			Modèle de rentes «Single»		
		2025	2026	2027	2025	2026	2027
1961	64 ¼	4,2547	4,2547		4,6251	4,6251	
1962	64 ½		4,2877	4,2877		4,6634	4,6634
1963	64 ¾			4,3206			4,7017

Exemple d'interpolation pour un homme né en 1963 qui part à la retraite en 2025 à l'âge de 62 ans et 5 mois:

Taux de conversion à l'âge de 62	Taux de conversion à l'âge de 63	Taux de conversion interpolé à l'âge de 62 ans et 5 mois
3,5564%	3,6557%	3,5978%

Fondation collective Swiss Life Invest, Zurich

## Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance Swiss Life Business Premium

Valable pour 2024

### Taux d'intérêt déterminant applicable pour l'assurance d'épargne:

Rémunération des avoirs de vieillesse	0,50%	Conformément au tarif collectif Swiss Life
---------------------------------------	-------	--

### Taux d'intérêt applicables pour les comptes:

	dès le 1.01.	dès le 1.04.	dès le 1.07.	dès le 1.10.
Compte Paiement des cotisations - créditeur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compte Paiement des cotisations - débiteur	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Compte Fonds libres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compte Réserve de cotisations de l'employeur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compte des liquidités	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

### Contributions aux frais de gestion convenues dans l'assurance d'épargne et les placements collectifs:

Assurance d'épargne: la contribution aux frais se calcule en fonction du tarif collectif Swiss Life.

Placements collectifs: la contribution aux frais de gestion est fixe et s'élève à CHF 150 par an, quelle que soit la stratégie de placement choisie.

### Frais de gestion variables pour les placements collectifs:

Compte des liquidités	0,60%	actifs immobilisés <sup>2)</sup>
Obligations d'entreprises globales Short Term (CHF hedged) <sup>1)</sup>	0,30%	actifs immobilisés <sup>2)</sup>
Stratégie de placement LPP-Mix 15 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	0,30%	actifs immobilisés <sup>2)</sup>
Stratégie de placement LPP-Mix 25 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	0,30%	actifs immobilisés <sup>2)</sup>
Stratégie de placement LPP-Mix 35 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	0,30%	actifs immobilisés <sup>2)</sup>
Stratégie de placement LPP-Mix 45 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	0,30%	actifs immobilisés <sup>2)</sup>
Stratégie de placement LPP-Mix 75 de la Fondation de placement Swiss Life <sup>1)</sup>	0,30%	actifs immobilisés <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Vous trouverez le montant des frais TER pour chaque stratégie de placements sur [www.swisslife.ch/fr/premium](http://www.swisslife.ch/fr/premium)

<sup>2)</sup> Les frais de gestion variables s'élèvent au maximum à 3000 CHF par an.

### Taux d'intérêt de projection:

Assurance d'épargne	1,25%
Compte des liquidités	0,00%
Stratégie de placement LPP-Mix 15 de la Fondation de placement Swiss Life	1,50%
Stratégie de placement LPP-Mix 25 de la Fondation de placement Swiss Life	2,00%
Stratégie de placement LPP-Mix 35 de la Fondation de placement Swiss Life	2,50%
Stratégie de placement LPP-Mix 45 de la Fondation de placement Swiss Life	3,00%
Stratégie de placement LPP-Mix 75 de la Fondation de placement Swiss Life	3,50%
Obligations d'entreprises globales Short Term (CHF hedged)	0,50%